



HAL
open science

Entre cadrage institutionnel et autonomie disciplinaire : exposition du travail de reprise des fiches RNCP

Corine Eyraud

► **To cite this version:**

Corine Eyraud. Entre cadrage institutionnel et autonomie disciplinaire : exposition du travail de reprise des fiches RNCP. Les transformations de l'université : l'Approche par Compétences, ASES, Dec 2024, Paris, France. <halshs-05485300>

HAL Id: halshs-05485300

<https://shs.hal.science/halshs-05485300v1>

Submitted on 30 Jan 2026

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



HAL Authorization

Entre cadrage institutionnel et autonomie disciplinaire : exposition du travail de reprise des fiches RNCP

Corine Eyraud (Université Aix Marseille), Elie Guéraud, (Université Clermont Auvergne), Fanny Jedlicki (Université de Rennes 2), Claire Piluso (Université de Haute Alsace), Yves Bonny (Université Rennes 2), Claire Cossée (Université Paris Est Créteil), Pascal Fugier (Université CY Cergy), Fabienne Pavis (Université de Nantes), Vanessa Pinto (Université de Reims), Bertrand Ravon (Université Lyon 2), Stéphanie Tralongo (Université Lyon 2), Juliette Verdière (Université de Lille)

Bulletin de l'ASES 2025, « Approche par compétences. Anatomie d'une réforme silencieuse », disponible : <https://ases.hypotheses.org/bulletin-de-lases-juin-2025>

Introduction

Claire Piluso, Corine Eyraud et Fanny Jedlicki

Plusieurs travaux proposent aujourd'hui des réflexions pédagogiques portant sur les contenus des enseignements en sociologie^[1], sur l'initiation à l'enquête de terrain ou encore sur les modalités d'enseignement en fonction d'objectifs visés^[2]. La discipline sociologique comprend également des espaces de discussion autour des enjeux pédagogiques^[3]. Outre les ressources qui servent à élaborer des cours, nous disposons d'analyses sociologiques de l'enseignement de la sociologie, de la construction des curriculums^[4], ainsi que d'une sociologie de la pédagogie appliquée à cette discipline^[5]. En revanche, les outils de réflexion portant explicitement sur la conception des architectures de diplôme demeurent encore relativement rares. Le présent texte entend apporter une contribution à la réflexion sur la construction des outils pédagogiques, ainsi que sur la construction des enseignements, à partir du travail de reprise des fiches RNCP. Nous postulons en effet que la logique par « compétences » sur laquelle repose la refonte de celles-ci, s'articule étroitement avec le déploiement de l'Approche par Compétences (APC) à l'université, et va avoir un effet profond sur ce qui va être enseigné et la façon dont cela pourra l'être, ainsi que sur le cadrage général des diplômes.

Ce texte ne relève pas d'un travail de recherche au sens strict, contrairement à d'autres contributions de ce numéro, mais se présente comme un outil de réflexion, pensé à l'échelle de la structuration des formations. Il nous a semblé nécessaire d'explicitier le travail de reprise qui a été fait sur les fiches RNCP, organisé par l'ASES entre juin 2023 et mai 2024, afin de présenter les enjeux liés aux savoirs enseignés dans les diplômes, les contraintes qui enserrant ce travail et leurs effets, de façon à ce que la communauté des sociologues enseignant.e.s chercheur.e.s puissent s'en emparer afin de construire une réflexion collective. Il s'agit d'apporter des « billes » aux collègues lors des passages en APC des formations dans lesquelles ils et elles enseignent, tout en contribuant à l'analyse critique des réformes de l'enseignement supérieur et de la recherche. Cette démarche vise, en somme, à reconquérir une forme de pouvoir d'agir.

Les principes du travail et l'organisation du collectif

Les contraintes ministérielles

Le travail engagé a porté sur les fiches RNCP relatives à plusieurs diplômes : licences de sociologie, de sciences sociales et de sciences sanitaires et sociales, ainsi que masters de sociologie, de sciences sociales et d'intervention et développement social. Nous reviendrons sur les différentes étapes de cette révision : le contexte dans lequel elle s'est inscrite, les demandes formulées par les instances ministérielles, les actions menées par l'ASES et les ressources mobilisées. Nous mettrons également en lumière les enjeux soulevés par ce travail pour la discipline sociologique, les formations, les collègues, les étudiant.e.s, ainsi que pour les savoirs que nous produisons et transmettons. Nous commencerons par exposer les consignes ministérielles qui ont encadré cette révision, puis les bases de travail mises en place par le collectif, les ressources sur lesquelles nous avons pu nous appuyer, avant d'ouvrir sur les perspectives d'action à construire pour l'avenir.

Dès le premier rendez-vous avec la Direction Générale de l'Enseignement Supérieur et de l'Insertion Professionnelle (DGESIP) et son conseiller scientifique, nous recevons les consignes sur ce qui doit apparaître dans les fiches et les façons dont elles doivent être construites. Il nous est expliqué que « *Les fiches ne doivent pas porter sur les connaissances mais sur les compétences professionnelles, valorisables sur le marché de l'emploi. Ce qu'est un diplôme académique du point de vue de l'emploi* ».

La DGESIP met à disposition des documents expliquant ce que sont les compétences et la manière de les formuler dans les fiches. Ces documents précisent notamment les termes à privilégier ou à proscrire. Par exemple, nous sera expliqué lors d'un rdv qu'il ne faut pas écrire « connaître » mais remplacer ce verbe par « maîtriser ».

On nous demande également de prêter une forte attention à l'articulation entre « activités » et « compétences », en prenant soin d'améliorer les formulations existantes de façon à ce que les « compétences » reflètent bien l'« activité » (« Ce qu'on fait et non ce qu'on peut/doit utiliser pour le faire »). Il nous est aussi recommandé d'« Utiliser un vocabulaire limité, de ne pas utiliser 150 mille mots ».

Par ailleurs, il nous est conseillé de travailler l'ensemble des fiches en même temps afin de réaliser des groupements en grands domaines de compétence. L'administration de la DGESIP nous aidera sur les erreurs à ne pas commettre lors de la rédaction des fiches. Aussi, notre attention est attirée sur les différenciations à opérer entre les fiches de licence et les fiches de master, car parfois il y a des contenus très ou trop proches, et on nous invite à bien différencier le niveau licence du niveau master par le contenu des fiches.

Il est également précisé que les mentions nationales des diplômes sont produites avant les mentions spécifiques de façon à ce que ces dernières soient cohérentes avec ces premières. Cela permet également de vérifier que les mentions spécifiques apportent des compétences différentes aux étudiant.e.s. Nous n'allons remplir que certaines parties des fiches qui sont les blocs de compétence spécifique au diplôme et nous pouvons rajouter des blocs de compétence spécifique. Les blocs de compétences transversales, comme « S'exprimer et communiquer à l'oral, à l'écrit, et dans au moins une langue étrangère » sont déjà inscrits dans la fiche et nous ne sommes pas autorisé.e.s à les reformuler. Nous devons choisir les formacodes et les codes NSF qui correspondent au diplôme^[6].

Enfin, s'agissant de la composition des jurys pour la validation des diplômes, celle-ci est définie par le ministère. La formule imposée est la suivante : « *Leur composition comprend : une moitié d'enseignants-chercheurs, d'enseignants ou de chercheurs participant à la formation, des professionnels qualifiés ayant contribué aux enseignements, des professionnels qualifiés n'ayant pas contribué aux enseignements* »

Nous avons demandé à ce que la formule devienne « le jury peut comprendre » afin que la présence de « professionnels » dont ceux « n'ayant pas contribué aux enseignements » ne soit pas obligatoire (elle est pertinente dans certains diplômes, cf. fiche du master intervention et développement social) et ne conditionne pas la possibilité de délivrer le diplôme. Cela nous a été refusé et il nous a été indiqué que nos remarques sur les problèmes posés par cette formulation seraient discutés, car le changement de formulation impliquerait les fiches RNCP de tous les diplômes. Le principal argument avancé de notre part était qu'il serait matériellement impossible de mettre cela en place, sans ressource financière pour rémunérer le travail impliqué par la participation aux jurys.

Il existe d'autres contraintes concernant la rédaction des fiches qui seront exposées dans les textes portant sur les détails de reprise des fiches, avec par exemple, la question de l'indication des débouchés professionnels, le choix des codes NAF, la mention de la poursuite d'étude dans les fiches, etc.

La posture adoptée dans le travail de reprise des fiches

Nous avons choisi de nous engager dans ce travail, avec l'idée que participer nous permettrait de mieux maîtriser le processus, de défendre les spécificités de nos formations et d'exposer les limites des cadres imposés. Cette décision s'est accompagnée d'un principe fondamental : organiser ce chantier de manière collective et critique, en mobilisant à la fois des membres élu.e.s du CA de l'ASES et des collègues investis dans les diplômes, avec pour ambition de « rendre au collectif » ce qui pourrait paraître parfois comme un exercice technique et bureaucratique, par l'organisation de la journée d'étude du 2 décembre 2024 et ce bulletin.

Notre démarche a reposé sur deux principes : préserver au maximum l'autonomie de notre discipline dans la définition des compétences (dans un cadre pourtant extrêmement restreint) et documenter les contraintes rencontrées, afin d'en rendre compte à la communauté des sociologues. Ce travail s'inscrit dans une perspective critique : si nous avons participé, ce n'est pas pour cautionner le processus, mais pour tenter d'agir sur lui, pour en questionner les effets et défendre la spécificité de notre discipline et son étendue. En ce sens, nous avons documenté tout notre processus de travail.

Ainsi, nous avons réuni un collectif de travail qui comprend des enseignantes et enseignants chercheurs, qui sont ou ont été responsables de diplômes, de mention de diplôme correspondant aux fiches RNCP à reprendre. Confronté.e.s parfois à la refonte de « leurs maquettes » et au passage à l'Approche par compétences, selon un calendrier pas toujours très clair et des déclinaisons locales compliquées, il et elles avaient déjà réfléchi aux façons de présenter leurs diplômes et les contenus enseignés. Plusieurs d'entre elles avaient ainsi déjà fabriqué des documents permettant de synthétiser leur travail, ainsi que des outils pour présenter les contenus de leur diplôme en compétences (c'était notamment le cas de Fabienne Pavis et de ses collègues de l'université de Nantes).

Le collectif de travail a été composé de membres du conseil d'administration de l'ASES – Corine Eyraud, PU en sociologie université Aix Marseille, Elie Guéraud, MCF en sociologie, université Clermont Auvergne, Fanny Jedlicki, MCF en sociologie, université de Rennes 2, Claire Piluso, MCF en sociologie, université de Haute Alsace – ainsi que de collègues hors du conseil d'administration de l'ASES – Fabienne Pavis, MCF en sociologie, université de Nantes, Vanessa Pinto, MCF en sociologie, université de Reims, Bertrand Ravon, PU en sociologie, université Lyon 2, Stéphanie Tralongo, PU en sociologie, université Lyon 2, Juliette Verdière, MCF en sociologie, université de Lille, Claire Cossée, MCF en sociologie, Université Paris Est Créteil, Pascal Fugier, MCF en sciences de l'éducation, Université CY Cergy, Yves Bonny, MCF en sociologie, Université Rennes 2 et avec la collaboration ponctuelle de Sandrine Garcia, PU en sociologie, Science Po Lyon

La réflexivité mise en œuvre

Les questions que posent les fiches RNCP

Lors de la première réunion collective de travail, en juin 2023, nous avons échangé en vue de poser un cadre partagé sur les risques encourus dans ce travail de refonte et tenter d'élaborer, à partir de celui-ci, des principes avec lesquels chaque groupe allait travailler. Ce moment de réflexion a permis de faire émerger plusieurs constats majeurs.

Nous avons tout d'abord souligné un risque important : celui de la déclinaison des fiches RNCP et de leurs blocs de compétences directement dans les maquettes de diplômes dans les campagnes d'habilitation des universités les unes après les autres. Les collègues recrutés.es maîtres.se.s de conférences qui ont suivi les formations obligatoires à la pédagogie ont remarqué les injonctions de la part des ingénieurs pédagogique à élaborer leurs cours et les maquettes en partant « avant toute autre chose des fiches RNCP ».

La déclinaison des maquettes en compétences dans chaque université où existent des licences et/ou masters de sociologie, sciences sociales, sciences sanitaires et sociales, Intervention et Développement Social, fait peser un autre risque, celui de développement de référentiels de compétences locaux et donc d'approfondissement de la remise en cause du caractère national des diplômes. Les fiches RNCP, conçues nationalement nous ont ainsi paru pouvoir constituer une certaine protection face à cette évolution et ce risque, tout en approfondissant la logique adéquationniste d'adossement au marché du travail dans le contenu même des diplômes.

A contrario, les fiches RNCP, basées sur des blocs de compétences spécifiques et transversales, présentent un risque de transformation des contenus des diplômes, par la réduction ou la réorientation des savoirs enseignés vers des logiques autres que disciplinaires et par la diminution des logiques proprement scientifiques dans la construction des diplômes.

Par ailleurs, des collègues ont observé que, dans certaines universités, les fiches RNCP faisaient partie de l'arsenal d'outils et d'arguments pour « hybrider des formations universitaires », c'est-à-dire transformer les cours dispensés en présence en capsules vidéo avec un parcours numérique sur Moodle. Les demandes de création de capsules vidéo sont ainsi basées sur le contenu des fiches RNCP, tout comme la construction de nouveaux parcours de formation, au sein desquels les vidéos réalisées par un.e enseignante-chercheur.e ou un petit groupe d'enseignant.e.s-chercheur.e.s sont diffusées dans d'autres universités. L'hybridation des formations est notamment basée sur l'idée qu'il est préférable de séparer les « savoirs

transmissifs » des compétences, les premiers étant délivrés plutôt en distanciel, les secondes travaillées en TD.

En outre, lors des rendez-vous avec la DGESIP, nous avons été interpellé.es au sujet des diplômes de sociologie et de sciences sociales, sur le peu de différence entre les deux. Ainsi, c'était la légitimité de l'existence de deux formations a priori similaires sous deux noms différents, qui semblait remise en question. Il nous semblait qu'il y avait là un potentiel enjeu autour de l'éventualité de fermeture d'un diplôme et de formation. Nos arguments concernant le fait que ces diplômes existent en raison de l'histoire, de logiques de l'enseignement supérieur et de la recherche et de débats propres au champ des sciences sociales n'ont pas été retenus comme pertinents pour expliquer l'existence de ces diplômes, il nous fallait donc démontrer cette pertinence dans les fiches elles-mêmes (tout en sachant que cette distinction peut faire l'objet de débats scientifiques).

Enfin, du fait des consignes concernant la façon de remplir les fiches, il nous a semblé qu'il existait un risque de réduction du contenu de nos formations induit par l'usage du vocabulaire et de la syntaxe très contraints qui nous sont imposés. C'est par exemple l'utilisation de verbes d'action uniquement, qui amène à faire passer au second plan les connaissances et les formes de raisonnement. Par exemple, dans une première version de fiche nous avons proposé une compétence libellée ainsi : « analyser pour comprendre [etc.] ». Il nous a été dit que cela ne resterait pas dans la fiche et qu'il fallait l'enlever car « c'est trop cognitif ».

Les principes mis en œuvre dans la reprise des fiches

Face à ces risques, non exhaustifs, et afin de guider notre travail nous nous sommes donc fixé.e.s plusieurs principes :

- Tenter de ne pas écrire des énoncés trop « normés » pour garantir au mieux l'autonomie et la liberté pédagogiques des équipes ;
- Conserver/insuffler des connaissances partout et autant que possible ;
- Eviter au maximum et autant que possible toutes les réductions de contenus et de savoirs ;
- Ne pas séparer dans les « blocs de compétences » l'épistémologie, les dimensions théoriques et la méthodologie ;
- Ne pas séparer dans les « blocs de compétences » les méthodes qualitatives et les méthodes quantitatives ;
- Travailler la cohérence et la progression entre les fiches licence et les fiches master ;
- Être très attentives et attentifs à la diversité des emplois et à l'intitulé de ces emplois, dans un objectif de défense et valorisation des qualifications universitaires, très concurrencées aujourd'hui par d'autres établissements du supérieur. Dans le même sens, nous avons fait attention également à l'intitulé des activités ;
- Différencier les fiches de licence et master de sociologie et sciences sociales pour éviter que les fiches servent d'argument à des fermetures de formation ;

- Intégrer dans les débouchés de licence la poursuite en masters, dans les débouchés de master la poursuite en thèse, dans les fiches licence et master la possibilité de passer les concours de la fonction publique, et intégrer également les évolutions de carrière.

Synthèse du travail réalisé sur les fiches RNCP

L'ensemble de ces risques, problèmes, positions adoptées et travail réalisé dans la construction des fiches sont exposés dans les contributions suivantes : licence de sociologie et licence de sciences sociales (1) ; master de sociologie et master de sciences sociales (2) ; licence sciences sanitaires et sociales (3) et master intervention et développement social (4).

Licence de sociologie et licence sciences sociales

Élie Guéraud, Fabienne Pavis, Juliette Verdière

Le groupe chargé d'investir le travail de refonte des fiches de la licence sociologie et sciences sociales était composé d'Élie Guéraud (Université Clermont Auvergne), de Fabienne Pavis (Nantes Université) et de Juliette Verdière (Université de Lille). Ce travail collectif s'est confronté, dès ses prémises, à différents enjeux.

Le premier n'est pas spécifique à ces deux mentions et concerne en réalité toutes les licences généralistes : quelle place faire à l'APC dans des formations qui préparent à la poursuite d'études ? En effet, avec un taux de poursuite en M1 de l'ordre de 75 % dans les licences de SHS, une proportion proche de celles constatées dans les autres disciplines^[7], la réalité que vivent nos étudiants n'est pas celle d'une insertion professionnelle à court terme. Or l'exercice de la fiche RNCP, et l'approche par référentiel de compétences sur laquelle elle repose, s'inscrit dans une logique de professionnalisation immédiate, comme en témoigne l'impératif de proposer une liste d'« emplois accessibles ». En bref, un premier enjeu a été pour nous de défendre la dimension généraliste de nos diplômes, susceptibles d'offrir des poursuites d'études variées, face à l'injonction de proposer un nombre restreint de compétences directement « opérables » sur le marché du travail. Par ailleurs, il s'agissait également de défendre l'idée qu'une formation généraliste et organisée autour des contenus disciplinaires ne s'oppose pas à une insertion réussie dans l'emploi.

Le deuxième enjeu tient aux contenus parfois très différents d'une licence à l'autre dans le champ national. Si la licence de sociologie présente une structure relativement homogène au niveau national, celle de sciences sociales est bien plus hétérogène, comme nous avons pu le constater en analysant les maquettes des différents établissements. Les spécificités locales sont nombreuses et les colorations disciplinaires variées (sociologie, anthropologie, économie, etc.). Nous avons ainsi cherché à concevoir un référentiel national qui prenne en compte cette diversité tout en garantissant une cohérence d'ensemble. Il s'agissait tout particulièrement d'éviter une standardisation excessive qui risquerait d'appauvrir l'offre de formation.

Enfin, un troisième enjeu a été de définir une distinction suffisamment marquée entre les deux licences, sociologie et sciences sociales. En l'absence de différenciation claire, le risque existait que le ministère préconise une fusion des deux mentions en une seule fiche. Or, une telle fusion aurait pu remettre en cause la spécificité de la sociologie comme discipline universitaire autonome, d'une part, et la richesse des formations en sciences sociales qui reposent sur l'articulation de plusieurs disciplines, d'autre part. Il a donc fallu argumenter en faveur du maintien de ces deux fiches distinctes, en mettant en avant leurs spécificités respectives : la

sociologie comme discipline ayant une cohérence théorique et méthodologique propre, et les sciences sociales comme une formation pluridisciplinaire où la sociologie cohabite avec d'autres approches (anthropologie, histoire, science politique, économie, science politique).

Un point crucial de ce travail collectif a été la sélection des métiers dits « accessibles » avec une licence et leur correspondance avec les codes ROME^[8]. Cet exercice s'est révélé délicat tant il était en décalage avec la réalité des parcours étudiants, majoritairement tournés vers la poursuite d'études. En outre, il fallait éviter d'indiquer des débouchés qui relèveraient normalement des formations de Master, sous peine de fragiliser la légitimité de la poursuite d'études, ou d'indiquer explicitement que la poursuite d'études était la voie principale. Face à ces contraintes multiples, nous avons proposé une liste d'emplois accessibles et de codes ROME. Ceux-ci sont suffisamment divers pour correspondre à la pluralité des licences locales, et néanmoins centrés sur certains débouchés identifiés comme étant les principales modalités de poursuite d'études au sein des enquêtes locales sur le devenir de nos étudiants, à savoir les métiers de l'enquête et du conseil (« Conseil en emploi et insertion socioprofessionnelle », « Conduite d'enquêtes ») et métiers du travail social (« Action sociale ») (tableau 1). La mention de l'accès aux concours de la fonction publique avec le grade de licence, essentielle à nos yeux, a été acceptée par les interlocuteurs ministériels mais malheureusement retirée de la fiche en ligne.

Tableau 1. Types d'emplois accessibles et codes ROME associés licences sociologie et SS

Licence sociologie	Licence sciences sociales
<p>Types d'emploi accessibles</p> <ul style="list-style-type: none"> – Enquêteur, chargé d'enquête dans les différents domaines de la sociologie – Assistant démographe – Assistant des ressources humaines – Chargé de mission dans les métiers de la formation et de l'emploi – Agent de développement social – Conseiller en insertion 	<p>Types d'emploi accessibles</p> <ul style="list-style-type: none"> – Enquêteur, chargé d'enquête (dans les différents champs des sciences sociales) – Chargé d'études documentaires – Médiateur dans les domaines du patrimoine, de l'animation culturelle, etc. – Assistant-conseiller en sciences sociales dans le cadre d'une action ou un projet – Assistant des ressources humaines

Codes ROME (identiques pour les deux mentions)

K1201 – Action sociale

K1206 – Intervention socioculturelle

K1801 – Conseil en emploi et insertion socioprofessionnelle

K1802 – Développement local M1401 – Conduite d'enquêtes

L'élaboration des blocs de compétences a été l'un des aspects les plus complexes de cette refonte. L'enjeu principal était de concilier l'approche par compétences imposée par le ministère et la spécificité des formations en sciences humaines et sociales. L'injonction à donner à voir la « maîtrise » de compétences plutôt que la « connaissance » des savoirs a été particulièrement forte, nous contraignant à reformuler certaines compétences en termes d'« opérationnalité immédiate ». Le fait en outre que les blocs de compétences transversaux, imposés au niveau national au sein de toutes les licences^[9] apparaissent en premier dans la fiche

RNCP, bien que nous ayons souhaité privilégier les compétences disciplinaires, est également un problème. Cette hiérarchie, qui met en avant les capacités génériques plutôt que les savoirs spécifiques, reflète une orientation générale des politiques universitaires que nous avons dû intégrer, malheureusement sans possibilité de modification.

Enfin, face au risque d'uniformisation, nous avons insisté sur la différenciation des deux licences en structurant leurs blocs de compétences spécifiques de manière distincte et obtenu gain de cause. La licence de sociologie met donc l'accent sur la maîtrise des outils d'enquête, tant qualitatifs que quantitatifs, tandis que la licence sciences sociales valorise une approche résolument pluridisciplinaire (tableau 2). Cette distinction a été renforcée dans l'énoncé des compétences spécifiques. En sociologie, les étudiants sont formés à la construction et à l'exploitation d'enquêtes quantitatives et qualitatives, à l'analyse des dynamiques sociales et aux outils méthodologiques propres à la discipline. En sciences sociales, l'accent est mis sur la capacité à mobiliser plusieurs approches disciplinaires pour analyser des problématiques complexes, avec une place plus importante accordée à l'interdisciplinarité.

Tableau 2. Blocs de compétences spécifiques (sélection) licences sociologie et SS

Licence sociologie	Licence sciences sociales
<p>Blocs de compétences spécifiques</p> <ul style="list-style-type: none"> – Aborder et analyser les situations sociales en appui sur les théories, méthodes, outils de la sociologie – Traiter des données et répondre à des demandes en mettant en œuvre des méthodes et des outils de la sociologie – Contribuer à des projets auprès de publics variés, et dans différents contextes, en mobilisant une expertise en sociologie <p>Compétences spécifiques (sélection)</p> <ul style="list-style-type: none"> – Analyser une question et construire une problématique et des propositions d'action en mobilisant les principales théories sociologiques. – Construire un protocole d'observation, rédiger un compte rendu d'observation, analyser les données produites. – Participer à la construction et à la mise en œuvre d'une enquête par questionnaire (élaboration, passation, exploitation des questionnaires, maîtrise de logiciels nécessaires à cet effet, analyse des 	<p>Blocs de compétences spécifiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> – Aborder et analyser les situations professionnelles en appui sur les théories, méthodes, outils des sciences sociales – Traiter des données et répondre à des demandes en mettant en œuvre des méthodes et des outils des sciences sociales – Contribuer à des projets auprès de publics variés et dans différents contextes, en mobilisant une expertise en sciences sociales <p>Compétences spécifiques (sélection)</p> <ul style="list-style-type: none"> – Analyser une question et construire une problématique et un mode opératoire en mobilisant les principales théories des sciences sociales et en mettant en œuvre une approche pluridisciplinaire (histoire, anthropologie, sciences politiques, géographie, sociologie) – Construire un protocole d'enquête s'appuyant sur un champ méthodologique varié issu des sciences humaines et sociales : réaliser des observations et des entretiens, élaborer un questionnaire et exploiter des archives

données produites).

– Participer à la construction et à la mise en œuvre d'une enquête par entretiens (élaboration d'une grille d'entretien, conduite de l'entretien, exploitation des données produites).

Master sociologie et master sciences sociales

Corine Eyraud, Stéphanie Tralongo

Le groupe chargé d'investir le travail de refonte des fiches des masters sociologie et sciences sociales était composé de Corine Eyraud (Aix-Marseille Université), de Stéphanie Tralongo (Université Lumière Lyon 2) et de Sandrine Garcia (Sciences Po Lyon) qui, pour des raisons professionnelles, n'a pu participer qu'à la première phase du travail. Ce travail collectif s'est heurté, dès ses prémises, à trois enjeux ; les deux derniers correspondent à ceux rencontrés par le groupe chargé du travail sur les fiches des licences sociologie et sciences sociales.

Le premier consistait à travailler à la fois la cohérence et à la fois la progression entre les fiches licence et les fiches master. Il s'agissait essentiellement de mettre en évidence et de montrer la plus-value d'une formation en master par rapport à celle de licence, et donc de valoriser nos formations de master. Nous l'avons fait en particulier en étant très attentives d'une part à l'intitulé des compétences et aux verbes utilisés pour les décrire (« Produire », « concevoir », « encadrer »), d'autre part à l'intitulé des emplois (non pas « enquêteur » mais « chargé.e d'études », par exemple).

Le deuxième enjeu tient aux contenus parfois très différents d'un master à l'autre dans le champ national. Si le master de sociologie, comme la licence, présente une structure relativement homogène au niveau national, celui de sciences sociales (29 formations en France au moment de ce travail) est très hétérogène, bien plus encore que la licence de sciences sociales, comme nous avons pu le constater en analysant les maquettes des différents établissements et en réalisant quelques entretiens avec des collègues responsables de masters sciences sociales. Deux grands groupes de masters se sont dégagés : l'un comprend des masters très orientés recherche pluridisciplinaire (EHESS, ENS...), l'autre comporte des masters qui étaient probablement auparavant des masters professionnels et ce dans des domaines très variés (coach d'entreprise, numérique, RH, santé...). Le défi pour la fiche master sciences sociales était de concevoir un référentiel national qui prenne en compte cette diversité, y compris disciplinaire, qui permette à chacune des formations de s'y retrouver, et ne puisse pas servir d'appui au moment de la campagne d'habilitation de ces formations à des transformations non souhaitées par les équipes de formation, telles que des changements de mention. L'objectif était donc de garantir au mieux l'autonomie et la liberté pédagogiques, y compris dans le choix de la mention du diplôme.

Dans le même temps, le troisième enjeu consistait à définir une distinction suffisamment marquée entre les deux masters, sociologie et sciences sociales. En l'absence de différenciation claire, le risque existait, comme pour les licences, que le ministère préconise une fusion des deux mentions en une seule fiche. Or, une telle fusion aurait pu remettre en cause la spécificité de la sociologie comme discipline universitaire autonome, d'une part, et la richesse des formations en sciences sociales qui reposent sur l'articulation de plusieurs disciplines (de

manière générale ou appliquée à un domaine particulier), d'autre part. Il a donc fallu argumenter en faveur du maintien de ces deux fiches distinctes, en mettant en avant leurs spécificités respectives.

Comme pour le travail sur les fiches licences, deux aspects ont été majeurs : la sélection des métiers dits « accessibles » et les différents codes associés (secteurs d'activités, ROME, Formacodes, NSF) d'une part, l'élaboration des blocs de compétences et de leur déclinaison en compétences d'autre part.

Nous avons choisi les métiers dits « accessibles » avec le double objectif de valoriser les emplois auxquels peuvent conduire nos formations de masters, tout en mettant en avant la dimension d'acculturation scientifique réalisée tout au long du parcours par les étudiants. Nos choix ont été d'autre part suffisamment divers pour correspondre à la pluralité des domaines possibles, et néanmoins centrés sur certains débouchés identifiés par des enquêtes locales sur le devenir de nos étudiants comme étant les principales : les métiers de l'étude (« chargé.e d'études ou de recherche »), du conseil et de la consultance (« conseiller.e en RH, gestion des compétences et VAE », « consultant.e risques psychosociaux ») et les métiers liés aux politiques publiques (« chargé.e d'évaluation », « chargé.e de mission ou de projet », « concepteur et animateur de dispositifs ») (tableau 1). La mention de l'accès aux concours de la fonction publique catégorie A, essentielle à nos yeux, tout comme celle de la possibilité de poursuite en doctorat et d'accès à des postes de direction après 3 à 5 années d'expérience professionnelle (intégrant ainsi les évolutions de carrière) ont été acceptées par les interlocuteurs ministériels en premier lieu, puis par le comité de suivi licence master doctorat (CSLMD) malgré les remarques répétées de la représentante de France Compétence (« Les fiches RNCP ne sont pas le lieu pour cela »). Nous pensions avoir gagné sur ces points après beaucoup d'argumentation de notre part dans le cadre du CSLMD (pour les masters et pour les licences), ses membres (moins la représentante de France Compétence) avaient reconnu le bien-fondé de nos arguments, et les fiches avaient été approuvées telles quelles par le CSLMD. Or toutes ces mentions ont été retirées des fiches en ligne. Ont toutefois été conservées les mentions : « Sous réserve d'une formation complémentaire (notamment en gestion financière) les diplômés pourront accéder à des postes de (...) Directeur adjoint d'établissement médico-social », « Sous réserve d'obtention d'un diplôme d'état (DE), les diplômés pourront accéder à des postes de (...) Directeur d'établissement à caractère social ».

Ainsi, comme pour les licences, un travail d'élimination de certains éléments a été effectué après le passage devant le CSLMD par on ne sait quels acteurs, ainsi que de légers changements dans les Formacodes.

Tableau 3. Secteurs d'activités, types d'emplois accessibles et codes (ROME, Formacodes et NSF) associés Master Sociologie et SS

Secteurs d'activités (codes NAF)	Master sociologie	Master sciences sociales
72 : Recherche-développement scientifique	Types d'emploi accessibles – Chargé d'étude / chargé de recherche	Types d'emploi accessibles – Chargé d'étude / chargé de recherche / chargé d'enquête
73 : Publicité et études de marché	– Chargé d'évaluation et de prospective	– Chargé d'évaluation et de prospective
78 : Activités liées à		

l'emploi	– Chargé de mission / chargé de projets	– Chargé de mission, de programme ou de projet
80 : Enquêtes et sécurité	– Chargé d'enquêtes et études de marché	– Concepteur et animateur de dispositifs
82 : Activités administratives et autres activités de soutien aux entreprises	– Concepteur et animateur de dispositifs Intervenant d'action sociale	– Animateur de réseaux médico-sociaux
84.11 : Services d'administration publique générale	– Consultant risques psychosociaux – Responsable d'études socio-économiques	– Coordonnateur d'établissement médico-social
86 : Activités pour la santé humaine	– Conseiller en RH,	– Intervenant d'action sociale
87 : Hébergement médico-social et social	– Gestion des emplois et des compétences, VAE	– Médiateur
88 : Action sociale sans hébergement	– Formateur	– Consultant risques psychosociaux
91 : Bibliothèques, archives, musées et autres activités culturelles	– Coordonnateur en formation professionnelle	– Conseiller en RH,
93 : Activités sportives, récréatives et de loisirs	– Conseiller en emploi	– Gestion des emplois et des compétences, VAE
94 : Activités des organisations associatives		– Coordonnateur en formation professionnelle
99 : Activités des organisations et organismes extra-territoriaux		– Conseiller en emploi Chargé d'études de marché
	Codes ROME (5 maximum)	– Responsable de politiques sociales liées aux structures de l'économie sociale et solidaire
	K1201 – Action sociale	Codes ROME (5 maximum)
	K1401 – Conception et pilotage de la politique des pouvoirs publics	K1206 -Intervention socioculturelle
	K1802 – Développement local	K1403 – Management de structure de santé, sociale ou pénitentiaire
	K2401 – Recherche en sciences de l'homme et de la société	K2401 – Recherche en sciences de l'homme et de la société
	M1403 – Etudes et prospectives socio-économiques	M1402 – Conseil en organisation et management d'entreprise
	Formacodes (5 maximum, ramené à 4 après le CSLMD)	M1403 – Études et prospectives socio-économiques
	11029 : Sondage	Formacodes (5 maximum, ramené à 4 après le CSLMD)
	13027 : Politique publique	13072 : Politique sociale
	14277 : Sociologie	14256 : Sciences sociales
	44090 : Analyse pratique sociale	43454 : Santé
		44072 : Travail social
	Codes NSF (3 maximum)	Codes NSF (3 maximum)
	123 : Sciences sociales (y.c. démographie, anthropologie)	120 : Spécialités pluridisciplinaires, sciences humaines et droit
	332 : Travail social	

340 : Spécialités
plurivalentes des services à la
collectivité

123 : Sciences sociales (y.c.
démographie, anthropologie)
330 : Spécialités plurivalentes
des services aux personnes

L'élaboration des blocs de compétences (le choix des fiches RNCP est de parler de « blocs de compétences », et non de « blocs de compétences et connaissances ») a été l'aspect le plus complexe de cette refonte. Disons, en premier lieu, que, tout comme pour les licences, les blocs de compétences transversaux, imposés au niveau national au sein de tous les masters^[10], apparaissent en premier dans la fiche RNCP ; bien que nous ayons souhaité privilégier les compétences disciplinaires, cela n'a pas été négociable.

Pour construire les « blocs de compétences spécifiques » et les décliner en compétences, plusieurs principes nous ont guidés. Premièrement, face à la volonté de ne parler que de compétences, nous avons pris garde d'insuffler des connaissances et une dimension scientifique dans chaque bloc et dans sa déclinaison en compétences, de garder ainsi les savoirs au cœur des compétences. Deuxièmement, nous n'avons pas voulu séparer épistémologie, dimensions théoriques et méthodologie dans des blocs distincts, et avons tenté de les maintenir liées dans la production de connaissances. Troisièmement, nous avons fait apparaître comme compétences ce qui nous semble au cœur de nos disciplines : prise de distance par rapport au sens commun, reformulation de la demande sociale. Quatrièmement, nous n'avons pas séparé les méthodes quantitatives des méthodes qualitatives, même au niveau des compétences.

Tenir ses principes face à nos interlocuteurs ministériels n'a pas été simple. Pour le master de sociologie, notre première formulation du premier bloc spécifique « Analyser les dynamiques sociales » a été considérée comme « trop cognitif », ce que nous avons compris comme « trop axé sur les connaissances ». A notre troisième bloc intitulé « Assurer la formation, la communication et l'animation scientifiques auprès d'interlocuteurs variés » et à sa déclinaison en compétences, on nous proposait d'y enlever toutes les dimensions scientifiques pour l'intituler « Intervenir à l'échelle individuelle et collective » avec les compétences « recevoir des témoignages » et « écouter les publics en situation ordinaire ou de vulnérabilité », montrant là une vision bien limitée de la sociologie et d'une formation en master. C'est en développant avec force nos CV, en « montrant nos muscles » de « professionnelles » (directrices de département, directrice adjointe d'un IUT, responsables de licences et masters professionnels, responsables des stages, création de réseaux d'ancien.nes élèves, réalisation d'enquêtes sur le devenir des étudiant.es, champ de nos recherches...) que nos interlocuteurs ont fini par écouter nos arguments et ont même paru rassurés et revoir l'image d'universitaires déconnectées qu'ils semblaient avoir de nous. Finalement, nos propositions ont été reprises quasi intégralement avec quelques changements dans les formulations, qui soit ne portaient pas à conséquence de notre point de vue, soit amélioreraient la lecture de la fiche : le premier bloc s'intitule ainsi « Produire des analyses » au lieu d'« analyser »...

Finalement, le travail était plus complexe pour le master sciences sociales, compte tenu de sa très grande hétérogénéité déjà abordée. Nous avons opté pour quatre blocs plutôt que trois (pour le master de sociologie) et avons ainsi « droit » à moins de compétences pour chacun des blocs ; mais nous avons essayé que chacun des masters existants puisse se reconnaître dans au moins une des compétences de chacun des blocs. Tout cela bien sûr, avec la nécessité que les

différences avec le master de sociologie soient relativement claires et ne puissent être mises en doute.

Tableau 4. Blocs de compétences et compétences spécifiques (sélection) Master Sociologie et SS

Master sociologie	Master sciences sociales
Blocs de compétences spécifiques	Blocs de compétences spécifiques
<ul style="list-style-type: none"> – Produire des analyses sur les dynamiques sociales en réponse à des enjeux et demandes issus de terrains diversifiés – Concevoir, conduire et évaluer des projets et des actions sociales – Assurer la formation, la communication et l’animation scientifiques auprès d’interlocuteurs variés 	<ul style="list-style-type: none"> – Produire des analyses sur les mutations sociales dans une approche pluridisciplinaire en direction d’acteurs diversifiés – – Concevoir, conduire et évaluer des projets de politiques publiques – Encadrer et coordonner des structures, services, et des équipes – Organiser la participation des partenaires et des bénéficiaires dans la mise en œuvre de l’action publique
Compétences spécifiques (sélection)	Compétences spécifiques (sélection)
<ul style="list-style-type: none"> – Analyser les phénomènes sociaux, les pratiques sociales et les publics, en mobilisant les connaissances de la sociologie – Prendre de la distance par rapport au sens commun en utilisant les connaissances et problématiques de la discipline – Produire une analyse sociologique et/ou des diagnostics sociaux destinés à des sociologues comme à des non-sociologues, fondés sur les données recueillies à partir d’un dispositif méthodologique explicite et argumenté – Reformuler si nécessaire la demande d’intervention sur la base de faits observables et de connaissances sociologiques – Construire des questionnements, et des méthodes de recueil et d’analyse de données en fonction des objectifs de la recherche ou de l’étude, des populations concernées, des lieux et des conditions de l’enquête, du diagnostic ou de l’intervention – Mettre en œuvre les outils d’enquête quantitatifs (analyse secondaire de données, conception de questionnaires, passation, usage de logiciels de traitement des données) 	<ul style="list-style-type: none"> – Elaborer des diagnostics des situations complexes dans les domaines de la santé, du vieillissement, de l’éducation, de la démographie, de l’économie, des migrations, du genre, des espaces publics, du travail, de la culture, etc., en mobilisant une approche pluridisciplinaire en sciences sociales – Conduire l’observation des mutations et transitions en identifiant les enjeux et besoins sociétaux – Concevoir, suivre et mettre en œuvre une démarche d’évaluation à partir d’un cahier des charges dans les divers domaines de l’action publique – Mettre en œuvre les outils d’enquête issus des différentes disciplines des sciences sociales – Exercer des fonctions d’encadrement dans des structures ou services développant des activités sociales, médico-sociales, sanitaires, culturelles, éducatives, etc. – Coordonner l’action des agents publics et privés relevant d’un ou plusieurs champs d’intervention des sciences sociales – Mettre en place des programmes de médiation, de prévention, de développement avec des partenaires

- et qualitatifs (conception, conduite et analyse d'entretiens, d'observations et de corpus de matériaux) – Organiser et coordonner des approches participatives dans la construction des solutions et projets innovants
- Réaliser de la veille scientifique, de la diffusion de connaissances et de pratiques scientifiques dans le champ de la sociologie et des sciences sociales – Présenter les conclusions scientifiques, les résultats d'une enquête/recherche ou d'une intervention en milieu professionnel
 - Organiser et animer des événements scientifiques et des débats citoyens sur des questions d'environnement, de santé, d'éducation, de politique de la ville, etc.

Licence Sciences sanitaires et sociales

Vanessa Pinto

La licence Sciences sanitaires et sociales (SSS) est proposée par sept universités publiques françaises (et par l'Institut catholique de Lille). Elle est rattachée soit aux UFR de LSHS ou de SESG (Lorient, Montpellier 3, Reims), soit aux UFR de Santé (Brest, Lille, Paris 13), soit à une UFR de Sciences (Aix-Marseille). Ses capacités d'accueil sont variables selon les universités : de 20 places (+ 5 places LAS^[11]) à l'Université d'Aix-Marseille à 190 places (+ 30 places LAS et 60 places PASS^[12]) à Paris 13 en passant par 162 places (+ 66 places LAS) à l'Université de Reims Champagne-Ardenne (d'après les données de Parcoursup de 2025).

Le travail de refonte de la fiche RNCP de la licence SSS s'est heurté à plusieurs contradictions, communes pour la plupart avec les autres licences généralistes. Le canevas (imposé) de la fiche RNCP repose en effet sur une approche par compétences et sur l'hypothèse, jamais questionnée, d'une insertion professionnelle immédiate. Or, tout se passe comme si promouvoir la professionnalisation au sein de chaque rubrique importait plus que la description du diplôme tel qu'il existe et tel qu'il est mis en œuvre dans les différentes universités. Un certain nombre de décalages avec la réalité ont ainsi pu être relevés.

En premier lieu, indiquer les « types d'emplois accessibles » immédiatement après la licence SSS s'est avéré très difficile dans la mesure où, comme le montrent les rares enquêtes sur le devenir des diplômé·es de licence SSS menées par les observatoires des universités^[13], la plupart poursuivent leurs études, essentiellement en Master, ce qui leur ouvre de nouveaux débouchés professionnels. En outre, parmi les rares diplômé·es qui accèdent directement à l'emploi, la plupart occupent, du moins provisoirement, des postes accessibles avec des niveaux de qualification inférieurs à celui d'une licence (accompagnant·e d'élèves en situation de handicap – AESH, auxiliaire en crèche, agent territorial spécialisé des écoles maternelles – ATSEM, etc.) et/ou des postes sans rapport avec la filière d'études (par exemple, employé en restauration).

Selon l'enquête publiée par l'Université de Reims, à laquelle 95 % des 66 diplômé·es de licence SSS de 2022 ont répondu en février 2023, 83 % des répondant·es ont poursuivi leurs études en Master et 3 % dans une autre formation (1 diplômé·e s'est orienté·e vers un diplôme d'État

d'assistant de service social et 1 autre vers une licence professionnelle Intervention sociale – Métiers de l'urgence sociale), le reste des répondant·es étant soit en emploi (4 diplômé·es) soit en recherche d'emploi (2 diplômé·es) ou en inactivité (3 diplômé·es). Les diplômé·es en emploi sont technicien·ne d'intervention sociale, AESH et auxiliaire en crèche (le quatrième emploi n'a pas été précisé).

D'où la difficulté d'indiquer les « types d'emplois accessibles » immédiatement après la licence : soit on s'en tient aux postes effectivement occupés par les diplômé·es, alors même que ces emplois sont marginaux à côté des poursuites d'études et que nombre d'entre eux ne sont pas ajustés au diplôme en termes de niveau de qualification et/ou de contenu, soit on mentionne des débouchés « théoriques », en s'appuyant sur les intitulés des postes, soit on élargit la liste à des emplois accessibles à l'issue des masters auxquels donnent accès la licence SSS (responsables de circonscription d'intervention sanitaire et sociale, d'association à caractère social, etc.). Face à cette « introuvable relation formation-emploi », les deux dernières options ont dû être retenues pour constituer la liste des « types d'emplois accessibles ».

Tableau 5. Secteurs d'activités et types d'emplois accessibles licence SSS

Secteurs d'activités	Types d'emplois accessibles
72 : Recherche-développement scientifique	– Assistant à la prévention des risques professionnels
73 : Publicité et études de marché	– Assistant à la direction d'hôpital, maison de retraite ou structure d'aide à la personne
78 : Activités liées à l'emploi	– Intervenant d'action sociale
80 : Enquêtes et sécurité	– Responsable de circonscription d'intervention sanitaire et sociale
82 : Activités administratives et autres activités de soutien aux entreprises	– Chargé de projet en éducation pour la santé et pour la sécurité en milieu de travail
84.11 : Services d'administration publique générale	– Responsable d'un service communal d'action sociale
86 : Activités pour la santé humaine	– Responsable d'association à caractère social
87 : Hébergement médico-social et social	– Conseiller en insertion professionnelle
88 : Action sociale sans hébergement	– Assistant de conseil sur les questions de santé et de sécurité pour des bureaux d'études ou d'audit, ou dans le public
93 : Activités sportives, récréatives et de loisirs	– Chargé de développement social
94 : Activités des organisations associatives	– Chargé d'enquêtes
99 : Activités des organisations et organismes extra-territoriaux	

Surtout, à partir de ces différents constats, la nécessité d'indiquer les masters sur lesquels débouche la licence SSS a été soulignée et la mention « La licence SSS débouche sur différents masters donnant notamment accès à des postes d'encadrement : master Intervention et développement social [...] » a été proposée. Malheureusement, celle-ci a été supprimée de la fiche RNCP publiée, alors qu'elle avait été acceptée par nos interlocuteur·ices ministériel·les.

Ensuite, il est apparu que certains Formacodes^[14] et codes ROME (Répertoire opérationnel des métiers et des emplois) peuvent prêter à confusion. Si l'intitulé du Formacode Santé semble s'imposer pour une licence de Sciences sanitaires et sociales (si bien qu'il a été difficile de ne pas l'inclure), celui-ci renvoie en réalité soit à des emplois de cadres de santé (non accessibles

directement après une licence SSS) soit à des professions médicales ou paramédicales (accessibles via d'autres formations). De même, le Formacode et le code ROME Action sociale renvoient soit à des emplois de direction (non accessibles directement après une licence SSS), soit à des emplois accessibles via des formations spécifiques, autres que la licence SSS (diplôme d'État d'assistant de service social, diplôme d'État de conseiller en économie sociale et familiale, etc.). Or, la licence Sciences sanitaires et sociales est une licence pluridisciplinaire de sciences humaines et sociales appliquées aux domaines de la santé et du social ; elle ne peut être assimilée ni à une formation en travail social ni à une formation médicale ou paramédicale. Cette relative inadéquation a pu être compensée par l'ajout de Formacodes et de codes ROME et NSF (Nomenclature des spécialités de formation) plus ajustés, même si le Formacode Sciences humaines (accepté par nos interlocuteur·ices ministériel·les) a finalement été retiré de la version publiée.

Tableau 6. Formacodes, codes ROME et NSF licence SSS

Codes ROME	Formacodes	Codes NSF
K1201 – Action sociale	14256 : Sciences	120 : Spécialités
K1403 – Management de structure de santé, sociale ou pénitentiaire	sociales	pluridisciplinaires, sciences
K1801 – Conseil en emploi et insertion socioprofessionnelle	14295 : Recherche action	humaines et droit
K1802 – Développement local	43454 : Santé	123 : Sciences sociales (y.c. démographie, anthropologie)
M1401 – Conduite d'enquêtes	44054 : Action sociale	330 : Spécialités plurivalentes des services aux personnes

Ajoutons que les contrats d'apprentissage ou de professionnalisation, qui doivent être cochés, sont inadaptés aux licences généralistes. Actuellement, la quasi-totalité des licences SSS des universités publiques françaises accueillent un public en formation initiale ou continue mais, comme la plupart des licences généralistes, elles ne sont pas ajustées aux publics en contrat d'apprentissage ou de professionnalisation, contrairement aux licences professionnelles.

Enfin, l'obligation d'inclure au sein des jurys une moitié de « professionnel·les qualifié·es » (autres que les enseignant·es-chercheur·es) ayant ou non « contribué aux enseignements » implique non seulement une déqualification des enseignant·es-chercheur·es, mais aussi des problèmes de faisabilité, notamment l'impossibilité de faire participer gratuitement ces « professionnel·les » aux jurys, et donc de pouvoir tenir ces commissions.

Le travail préliminaire à l'élaboration des blocs de compétences de la nouvelle fiche RNCP a consisté à repérer à la fois des compétences communes aux différentes licences SSS (à partir de celles affichées sur leurs brochures), d'éventuels manques dans la fiche RNCP précédente, ainsi que le contenu réel de chaque déclinaison locale de la licence SSS (à partir des maquettes des enseignements). Ce travail a révélé une forte hétérogénéité entre ces formations, en lien avec leurs divers rattachements institutionnels, même si ce lien n'est pas systématique : par exemple, le rattachement aux UFR de Santé n'implique pas toujours des compétences et des contenus centrés sur ce secteur (en particulier, la licence SSS de l'UFR de Santé, médecine et biologie humaine de Paris 13 affiche des contenus propres à une licence de SHS).

La refonte des blocs de compétences a été limitée par de nombreuses injonctions : mise à l'écart des connaissances au sein des « blocs de compétences »^[15], positionnement des « blocs de

compétences transversaux » (communs à toutes les licences) avant les « blocs de compétences spécifiques » (contenant les savoirs disciplinaires), imposition d'une « écriture en compétences », structurée au moyen d'un « verbe d'action » à l'infinitif (« la compétence prenant son sens par rapport à l'action, un objectif ou un résultat à atteindre »), incitation à « inscrire ces blocs de compétences dans une dimension professionnelle », etc.

Malgré ce cadre contraignant, les reformulations des blocs de compétences et des compétences spécifiques ont eu pour objectif de donner plus de place au secteur social (qui était sous-représenté par rapport au secteur sanitaire), aux divers enjeux de société et, surtout, aux disciplines de sciences sociales, notamment aux savoirs et aux méthodes qui leur sont propres. Les étudiant·es de licence SSS apprennent en effet à mobiliser les connaissances et les outils issus des sciences sociales pour analyser divers enjeux sanitaires et sociaux. Par ailleurs, il a été tenu compte autant que possible de la diversité des contenus d'une licence SSS à l'autre, pour éviter leur uniformisation et laisser des marges de manœuvre aux équipes locales. Dans la version finale de la fiche RNCP, la place des savoirs disciplinaires et des méthodes en sciences sociales a, malgré de nombreuses reformulations, plutôt été respectée. On peut toutefois regretter que, à côté des 5 blocs de compétences transversaux – non modifiables –, seuls 3 blocs de compétences spécifiques aient été conservés au lieu des 4 proposés, même si le nombre de compétences spécifiques a été un peu augmenté pour atteindre celui des compétences transversales (14 dans l'un et l'autre cas).

Tableau 7. Blocs de compétences et compétences spécifiques licence SSS

Blocs de compétences spécifiques	Compétences spécifiques (sélection)
RNCP39696BC06 – Analyser et comprendre les enjeux sanitaires et sociaux dans différentes institutions et structures publiques, privées et associatives	– Caractériser et analyser des situations, des phénomènes sociaux ou des publics spécifiques en mettant en œuvre les méthodes d'enquête en sciences sociales.
RNCP39696BC07 – Contribuer à des projets sanitaires et sociaux en proposant des analyses en appui sur des savoirs pluridisciplinaires	– Analyser des problématiques sanitaires et/ou sociales au sein d'un collectif, en mettant en perspective les savoirs fondamentaux des disciplines de référence (santé publique, sociologie, démographie, économie, gestion, sciences de l'éducation, psychologie, droit, histoire, anthropologie, etc.).
RNCP39696BC08 – Intervenir auprès des personnes (publics, partenaires) et mettre en œuvre les méthodes et outils propres au domaine sanitaire et social	– Analyser une situation en appliquant des connaissances théoriques dans des situations observées.

Espérons que, malgré ses limites, le travail de refonte des blocs de compétences spécifiques permettra aux équipes locales de mieux défendre la dimension généraliste et (pluri)disciplinaire de ce diplôme, la plus à même de favoriser des poursuites d'études variées et, ainsi, de donner à ses diplômé·es plus de chances d'accéder à des emplois stables et qualifiés. Car, loin de l'image d'une université « déconnectée des réalités du monde du travail » entretenue par une partie du champ politico-médiatique, les formations généralistes offrent à leur diplômé·es une meilleure insertion professionnelle que des formations courtes calquées sur les besoins supposés des employeurs^[16].

Master Intervention et développement social

Claire Cossée, Pascal Fugier, Bertrand Ravon, Yves Bonny, Fanny Jedlicki

Pour réaliser la nouvelle fiche RNCP du master Intervention et Développement social^[17], nous, collègues impliqué.es dans ces formations et/ou membres du Réseau universitaire des formations du social ([RUFS](#)), avons été mobilisé.es par le CA de l'Ases : Claire Cossée (UPEC), Pascal Fugier (CY), Bertrand Ravon (Lyon 2), Yves Bonny (Rennes 2) et Fanny Jedlicki (Ases et Rennes 2). Nous sommes parti.es de la fiche [RNCP existante](#) ainsi que d'une lecture partagée du cadrage ministériel ; il a fallu faire avec un vocabulaire prescrit, des « blocs de compétences » transverses obligatoires et des règles imposées. Nous avons suivi la philosophie de travail collective, tout en bénéficiant de l'expérience du groupe de travail de l'Ases à partir des échanges déjà réalisés avec la DGESIP au sujet des fiches licences. Nous avons constaté que notre travail avait été moins coûteux, dans les liens avec la DGESIP particulièrement : la fiche IDS a été acceptée sans discussion, à une ou deux exceptions près^[18].

Nous interprétons ce contraste à la lumière de la nature fortement professionnalisante de ce master pluridisciplinaire ancré dans les méthodes, approches et travaux de sciences humaines et sociales, intégré au champ extra-universitaire de la formation en travail social. Ainsi, l'adossement fréquent du DEIS (diplôme d'État d'ingénierie sociale, titre RNCP de niveau 7) au master IDS entraîne un partenariat entre écoles régionales de travail social et universités et, en conséquence, une familiarisation de facto à la logique « compétences », pleinement en vigueur dans les premières. Par ailleurs, certain.es d'entre nous avaient déjà dû, dans le cadre de la dernière refonte de leur maquette, rassembler et traduire les « unités d'enseignement » en « blocs de compétences », ces dernières ayant été déclinées à partir des connaissances/méthodes universitaires délivrées. Cette introduction n'a pas eu d'incidences sur nos pratiques pédagogiques, en dépit des pressions fortes vers une fréquentation « à la carte » du master, selon une logique modulaire bloc par bloc. Nous y résistons au nom de la cohérence d'un diplôme reposant sur une formation universitaire globale et progressive. Aussi, si nous sommes familiarisé.es à un cadre à minima langagier de « compétences professionnalisantes », sommes-nous très critiques à l'égard de la logique APC, dont la mise en place à l'université vise à transformer le cœur de nos pratiques pédagogiques elles-mêmes, comme le montre en partie ce numéro du *Bulletin de l'Ases*.

Le master IDS vise à former les futur.escadres de l'intervention et du développement social : son public se recrute parmi des étudiant.es venu.es d'une licence de sciences humaines et sociales généralement ou de BUT Carrières sociales, des professionnel.les issu.es du secteur en reprise d'études ou encore des diplômé.es d'Etat en travail social. Nous avons cherché à rester fidèles à la philosophie de l'ancienne fiche, du fait des retours positifs sur cette formation pluridisciplinaire, dont la coloration dépend souvent de la composition des équipes en place. Néanmoins, nous avons voulu nous confronter aux évolutions et transformations majeures que connaît le champ de l'intervention et du développement social, vaste et hétérogène. Sans entrer dans les détails, soulignons combien l'imposition d'une logique gestionnaire néolibérale, conjuguée à la baisse des financements publics, a provoqué des tensions et souffrances au travail, dans un secteur marqué par la désinstitutionnalisation et une augmentation des publics vulnérables. Le secteur a également évolué du fait de nouveaux principes d'accompagnements, plus inclusifs et participatifs, justifiés notamment par des travaux de sciences humaines et sociales, que nous visons à renforcer.

Le master IDS permet de déboucher sur les « nouveaux » métiers de « chargé.es de mission » et/ou « de projet ». Ces postes d'accompagnement à la direction et d'encadrement d'équipes sont également brigüés par des acteurs et actrices venu.es d'écoles de commerce ou encore du secteur de la santé, autrement dit de formations/secteurs considérés comme plus légitimes que ceux de l'intervention et du développement social comme des sciences humaines et sociales universitaires. Nous avons cherché, dans notre travail de refonte de la fiche du master IDS, à contrebalancer cette tendance, afin d'asseoir l'*expertise* et les *compétences organisationnelles et techniques* des futur.es cadres de l'IDS sur des savoirs et méthodes en sciences humaines et sociales. Les activités de conseil aux directions, d'évaluation, de soutien aux équipes travaillant auprès des populations vulnérables s'ancrent dans une *démarche d'analyse critique appuyée sur des connaissances théoriques et des résultats de recherches* plutôt que sur les outils du management gestionnaire. C'est à celle-ci que nous avons cherché à arrimer la logique « projet » de l'IDS, et parfois son vocabulaire, frôlant avec une novlangue devenue jargon professionnel.

Concrètement, nous avons identifié trois groupes d'activités précises ainsi qu'un ensemble de compétences associées. Ces dernières sont adossées aux savoirs et savoir-faire académiques ou à un cadre éthico-politique clairement affiché sur le versant plus opérationnel, autour des principes d'inclusion et de participation du secteur.

Tableau 8. Blocs de compétences et compétences spécifiques Master Intervention et développement social

Groupes d'activités (bloc)	Liste de compétences (sélectionnées)
Conduire des études, produire des synthèses et recommandations, former des travailleurs sociaux	<ul style="list-style-type: none"> – Problématiser les évolutions sociétales et leurs impacts sur les politiques sociales, les modes d'organisation et les pratiques professionnelles – Problématiser les dimensions et les enjeux des champs d'intervention sociale – Analyser les dispositifs et politiques publiques – Analyser les transformations du secteur étudié – Produire des synthèses et des préconisations
Concevoir, mettre en œuvre et coordonner des projets territorialisés	<ul style="list-style-type: none"> – Conduire un diagnostic partagé incluant l'ensemble des acteurs pertinents. – Conduire un projet pouvant mobiliser des connaissances pluridisciplinaires dans un cadre collaboratif et en assumer la responsabilité – Mobiliser des ressources et des acteurs en tenant compte des contraintes – Concevoir et animer des dispositifs participatifs incluant citoyens, professionnels et élus – Impulser, capitaliser et essaimer les innovations sociales
Conseiller des directions, évaluer des dispositifs, soutenir des équipes	<ul style="list-style-type: none"> – Conseiller sur les orientations stratégiques et le pilotage des établissements sociaux et médico-sociaux

Groupes d'activités (bloc)

Liste de compétences (sélectionnées)

- Contribuer à l'écriture d'un projet d'établissement
- Accompagner au changement organisationnel et institutionnel dans une perspective participative et inclusive
- Veiller au respect des règles de déontologie professionnelle
- Soutenir les professionnels, favoriser la réflexion éthique et collective sur la qualité de vie au travail.

Conclusion

Fanny Jedlicki, Claire Piluso

Ce travail de reprise des fiches RNCP nous a placé.e.s dans une position peu désirable mais révélatrice. Il nous a donné l'occasion de côtoyer la DGESIP et de constater combien cette administration publique est elle-aussi victime des transformations de la fonction publique et combien le train des réformes successives est imposé à marche forcée, sans que les un.e.s et les autres puissent bien mener le travail. Aussi, il y a-t-il des vides à occuper : absence de représentant.e.s du « monde socio-professionnel » pour la sociologie, vacance de la position de conseiller.e scientifique pendant plusieurs semaines. La définition même du périmètre des fiches RNCP à reprendre conforte cette hypothèse : ce sont non seulement les licences de sociologie, sciences sociales et sciences sanitaires et sociales ainsi que les masters sociologie, sciences sociales et intervention et développement social qui nous ont été proposés mais également les licences et masters en anthropologie et études de genre, qui ont été discutées en conseil par la conseillère professionnelle que nous avons suggérée au ministère. D'autre part, le résultat final dépend grandement de la composition du binôme chargé de présenter au CSLMD le travail réalisé sur les fiches à l'occasion d'une ultime réunion, à savoir la.le conseillère scientifique et le.la « représentant.e du monde socio-professionnel.le » (suite à une demande la DGESIP, cette personne a été désignée à partir de nos suggestions).

Aussi, la révision des fiches RNCP ne soulève pas les mêmes enjeux selon les diplômes concernés. Elle peut apparaître pertinente dans certains masters, notamment ceux qui sont fortement professionnalisés et/ou pluridisciplinaires mais son sens et sa portée sont tout autres lorsqu'il s'agit des licences généralistes, où les effets de formatage risquent d'altérer les contenus et savoirs propres à la sociologie, aux sciences sociales et aux sciences sanitaires et sociales.

Si nous estimons avoir évité certains écueils au moment de la rédaction de ces fiches, toutes les modifications que nous avons proposées n'ont pas été prises en compte : par exemple, dans les fiches licence, la poursuite en master (avec les mentions possibles) n'a pas été intégrée, alors que, de fait, elle concerne la très grande majorité des diplômé.es des trois licences et améliore sensiblement l'insertion professionnelle. En outre, des incertitudes demeurent quant aux usages concrets qui en seront faits dans le cadre de la mise en œuvre de l'approche par compétences (APC). Quelles appropriations les collègues feront-ils/elles de ces fiches nationales ? Et quelle sera leur appropriation par des ingénieurs pédagogiques et des instances de l'enseignement supérieur et de la recherche ? Ces fiches pourront-elles être détournées de la finalité initiale que nous avons cherché à leur donner ? Produiront-elles des effets inattendus ? Il apparaît crucial

de suivre attentivement leur mobilisation dans les prochaines campagnes d'habilitation, comme dans les transformations pédagogiques des formations au sein des établissements, en recueillant les retours des collègues impliqués dans ces processus.

Au-delà des contenus, la question des conditions de travail liées à la mise en œuvre de l'APC mérite une attention particulière. Lorsqu'elle est appliquée de manière systématique, cette approche modifie en profondeur le travail pédagogique : elle implique une redéfinition du temps consacré à la préparation des enseignements, à l'évaluation, à la coordination pédagogique, et tend à intensifier la charge administrative. Il devient alors légitime de s'interroger sur les effets concrets de l'APC sur les conditions d'exercice du métier dans l'enseignement supérieur et la recherche. Dans ce contexte, une question centrale demeure : comment construire et préserver des espaces pour engager une véritable réflexion pédagogique ? Comment penser collectivement une offre de formation alternative, dans laquelle la sociologie, en tant que discipline critique, conserverait toute sa place, sa complexité et sa puissance d'analyse ? Comme le rappelait Pierre Bourdieu, *le monde social est l'objet d'une lutte pour dire la vérité sur ce monde*. Une des forces des réformes universitaires actuelles tient précisément à la manière dont elles sont mises en œuvre — par le haut, dans un cadre contraint — et finissent, à force de sollicitations et d'usure, par imposer l'idée que l'université telle qu'elle est, telle qu'elle devient, constitue une évidence, un horizon indépassable. Or, qui mieux que les chercheurs en sciences sociales pour réinterroger les récits dominants sur l'enseignement supérieur, en analyser les transformations et en révéler les effets sur l'université et la société dans son ensemble ?

[1] Martine Court, Séverine Kakpo, Claire Piluso et Stéphanie Tralongo (dir.), « Enseigner la sociologie dans le supérieur », *Sociologos*, 14, 2019.

[2] [Olivier Martin](#), [Emmanuelle Brun](#), [Alexandre Mathieu-Fritz](#), *Je réussis en socio*, Armand Colin, 2012.

Naïma Anka Idrissi, Fanny Gallot, Gaël Pasquier, *J'enseigne l'égalité filles-garçons*, Dunod, 2023.

[3] Par exemple les journées d'études de l'ASES.

[4] Julien Barrier, Olivier Quéré, Rachel Vanneuville, « La fabrique des programmes d'enseignement dans le supérieur. Pouvoir, curriculum et transmission des savoirs », *Revue d'anthropologie des connaissances*, 2019/1 Vol. 13, N°1, pp.1-31.

[5] Philippe Vitale, *La sociologie et son enseignement. Curricula, théories et recherches*, L'Harmattan, 2006.

[6] Pour les explications institutionnelles de ce que sont les formacodes, les codes NSF et leur fonctionnement voir : <https://www.education.gouv.fr/codification-des-formations-et-des-diplomes-11270>

[7] Isabelle Maetz, « La poursuite d'études des diplômés de licence en première année de master », *Note d'information du SIES*, 17, 2017.

[8] Le Répertoire opérationnel des métiers et des emplois (ROME) est une nomenclature fabriquée par le service public de l'emploi français au milieu des années 1970.

[9] A savoir « Utiliser les outils numériques de référence », « Exploiter des données à des fins d'analyse », « S'exprimer et communiquer à l'oral, à l'écrit, et dans au moins une langue étrangère », « Se positionner vis à vis d'un champ professionnel » et « Agir en responsabilité au sein d'une organisation professionnelle ».

[10] A savoir « Mettre en œuvre les usages avancés et spécialisés des outils numériques », « Mobiliser et produire des savoirs hautement spécialisés », « Mettre en œuvre une communication spécialisée pour le transfert de connaissances », et « Contribuer à la transformation en contexte professionnel ».

[11] Licence accès Santé (majeure en SSS, mineure en Santé)

[12] Parcours d'accès spécifique Santé (mineure en SSS, majeure en Santé)

[13] Au moment de rédiger la nouvelle fiche RNCP, ces enquêtes se limitaient généralement aux licences professionnelles et aux masters ; les seules données publiées relatives à la licence SSS concernaient les universités de Brest, de Lorient, puis de Reims.

[14] Créé en 1977 par Centre inffo, le Formacode est un « outil d'indexation et de référence pour tous les acteurs de la formation professionnelle » qui établit des correspondances entre le ROME de France Travail et la NSF de l'INSEE.

[15] Formule plus restrictive que celle des « blocs de connaissances et de compétences », utilisée dans plusieurs universités.

[16] Du reste, si les diplômes de l'enseignement supérieur court (BTS, DUT, etc.) protègent presque aussi bien leurs détenteur·ices du chômage que ceux de l'enseignement supérieur long (licence, master, doctorat, etc.), en revanche ils leur permettent beaucoup moins d'accéder aux postes les plus qualifiés : 47 % des diplômé·es de l'enseignement supérieur long qui étaient en emploi en 2023 et étaient sortis de formation initiale depuis un à quatre ans occupaient des emplois de cadres contre seulement 2 % des diplômé·es de l'enseignement supérieur court (Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance (DEPP) du ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse (2024). *Repères et références statistiques*. p. 294-295).

[17] 18 masters (plateforme MonMaster 2024)

[18] Un point crucial a consisté à se familiariser avec les nomenclatures (formacodes, NSF, ROME, secteurs d'activités) et leurs évolutions. 3 « formacodes » sur 5 ont été rejetés : « action sociale », « encadrement management » et « sciences humaines » tandis qu'ont été retenues par la DGSIP, à la place, « Politique sociale » et « Politique sociale communautaire », en sus de nos propositions, acceptées (« Travail social », « Conduite de projet »).